

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 12 septembre 2024

- - -

Le 12 septembre 2024 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 5 septembre 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Pouvoirs : 0

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 10 Votants : 10
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juillet 2024 a été transmis aux conseillers pour correction, après insertion des remarques reçues, celui-ci est validé (cf. annexe 1)

✓ **Le PV est approuvé par 10 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

2. PATRIMOINE – Plan de financement rénovation petite fontaine

- Claudine LACROIX

Suite à la décision de restaurer la petite fontaine de Puy Clavel en réutilisant les lauzes sauvegardées de l'église, nous devons valider le plan financement de l'opération. Suite aux remarques du CAUE, le devis doit être corrigé et le plan de financement réactualisé. Son étude est reportée dans l'attente de réception des nouveaux documents.

✓ **Report après réception du devis réactualisé**

3. BUDGET -Auberge DM réintégration des études

- Claudine LACROIX

Les différentes études réalisées pour le projet auberges ont été portées sur une ligne de budget provisoire, elles doivent être réintégrées sur les différentes lignes de budget concernant l'opération. (Mairie/multiple rural/logement) des DM (délibérations modificatives) sont nécessaires à ces mouvements.

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4.EAU POTABLE- demande d'adhésion de la commune de Latouille-Lentillac au syndicat mixte Segala-Limargue -Michel VEDRUNE

La commune de Latouille-Lentillac souhaite adhérer au syndicat mixte Segala-Limargue. (Cf. annexe 4)

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

5.FINANCES – tarif droit d'occupation du domaine public - Michel VEDRUNE

Suite à la venue d'un commerçant ambulant (vente d'outillage) sur le parking de la salle des fêtes, Le tarif du droit d'occupation du domaine public lié à cette activité est porté de 30 € à 40 €.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

6.CHEMINS DE COMPOSTELLE – Adhésion - Michel VEDRUNE

Il est proposé au conseil municipal de renouveler son adhésion à cette association. Le montant annuel est de 150€. Toutefois, compte tenu de l'absence de soutien dans les demandes de subventions réalisées dans le cadre des investissements liés au chemin de Saint Jacques de Compostelle,

- ✓ **Les conseillers municipaux présents rejettent cette proposition avec 0 voix pour, 5 abstentions, 5 voix contre**

7.AUBERGE-Nouveau plan de financement - Michel VEDRUNE

Le plan de financement du projet doit être réactualisé pour les dernières demandes de subventions ainsi que pour la demande de prêt auprès de la banque des territoires.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

8.BATIMENTS - Toiture cantine- Approbation de la proposition de l'assurance

- Michel VEDRUNE

Suite aux orages de l'été, des infiltrations d'eau ont détérioré le plafond de la cantine, Une remise en état s'impose. Des devis ont été demandés auprès des artisans et une déclaration de sinistre a été établie auprès de notre assureur. Le montant des travaux s'élève à 7686.82 € HT (670€ pour la partie intérieure et 7016.82€ pour la réfection extérieure.) La prise en charge par l'assurance s'élève à 5956.66€. (Environ 77.5%). Les travaux pourraient être réalisés lors des vacances d'automne. (Cf. annexe 8.A)

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

9.BATIMENTS – Toiture cantine Validation des devis de réparation -Michel VEDRUNE

(cf annexes 8.B.C)

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

10.BATIMENTS – Associations -projet de convention pétanque/atelier - Serge GALES

L'association de pétanque demande l'autorisation d'utiliser une partie de l'atelier et de tracer les terrains de la pétanque, une convention d'utilisation devra être fournie par l'association et validée par la mairie

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

QUESTIONS DIVERSES

Départ Isabelle achat d'un bouquet de fleur et bon d'achat Intermarché pour une valeur de 80€

Pas de garderie 2 vendredi après 16h30 la directrice de l'école rédige un mot à destination des parents d'élèves

Label ciel noir : Proposition de monter un dossier (favorisation de la faune et la biodiversité), des précisions sur les conditions sont à apporter.

Une Coiffeuse propose de s'installer le mardi tous les 15 jours à Gréalou (fourgon) ok sur place de l'église

Un soutien aux devoirs serait bénéfique à certains élèves. Peut-être un ou plusieurs habitants de la commune pourraient proposer une aide bénévole. Proposition de la mairie de diffuser par mail aux habitants dont elle a les coordonnées d'un mot rédigé par les maitresses.

Décorations de Noël : organisation d'une journée de création en octobre. Michel propose aux maitresses et périscolaire de fabriquer des décorations de leur côté.

Les fouilles reprennent au dolmen de Pech laglaire ainsi que sur le tumulus de Tourniac.

La séance s'est terminée à 22h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date des prochaines réunions du Conseil Municipal : le mercredi 18 septembre 2024 et le jeudi 17 octobre 2024 à 20h,30 à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 12/09/2024

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE